



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° 23 - 23

*Date de convocation : 29/06/2023*

*Nombre d'administrateurs en exercice : 11*

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît DIGEON, Maire et Président du Conseil d'Administration du CCAS.

**Présents :** Monsieur Benoît DIGEON – Madame Françoise CHESNOY – Madame Dominique BABIN – Madame Caroline BOURRY – Madame Eline LEROY – Monsieur Bruno NOTTIN – Madame Auxane EVENO – Monsieur Francis CHAMBON – Madame Gisèle DISDIER.

**Absentes excusées :** Madame Sandrine PERRIN – Madame Annie GUET.

Madame Sophie CRAVAGEOT, Directrice, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

----

**AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE À LA MISSION DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES**

**Vu** le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

**Vu** la directive européenne 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, par les autorités compétentes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique

**Vu** la délibération n° 2021- 284, du 9 avril 2021, relative à l'autorisation donnée au président de signer la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre de la RGPD,

**Considérant** une première convention établie pour la période 2019 – 2023 entre l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), ses communes membres, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montargis, le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM), le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Puy-La-Laude, le SMAEP de Chevillon-sur-Huillard – Saint-Maurice-sur-Fessard - Villemoutiers et Vimory, pour mutualiser la mission de mise en conformité des organisations au regard du RGPD.

**Considérant** la volonté de tous les membres suscités de poursuivre la mutualisation de cette mission.

**Considérant** qu'il y a lieu de confier à un prestataire :

- La mission de délégué à la protection des données (désignation auprès de la CNIL),
- L'accompagnement et la formation continue des agents
- La poursuite du plan d'action réalisé après l'audit initial, avant la mise en conformité au RGPD, des traitements de données.

**Considérant** que le projet de convention, présenté en annexe, a pour but de définir les modalités pratiques de fonctionnement du groupement de commandes pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Il convient**, au Conseil d'Administration, d'autoriser le président à signer la convention de groupement de commandes, relative à la mission de Délégué à la Protection des Données entre l'Agglomération Montargoise, les communes membres, le CCAS et les Syndicats Mixtes susvisés.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

**Vote :**

- **Pour : 9**

- **Contre : 0**

- **Abstention : 0**

**Benoît DIGEON**  
**Maire et Président du Conseil d'administration**

